N°: 2019_06_22

Envoyé en préfecture le 05/07/2019 Recu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le

ID: 005-210500617-20190628-2019_06_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/07/2019

OBJET:

Avance de trésorerie du budget général vers le budget annexe des parkings

Étaient présents :

M. Roger DIDIER, Mme Rolande LESBROS, M. François DAROUX, Mme Maryvonne GRENIER, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel GALLAND, Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise DUSSERRE, M. Maurice MARCHETTI, M. Vincent MEDILI, Mme Sarah PHILIP, Mme Raymonde EYNAUD, M. Claude BOUTRON, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, M. Pierre PHILIP, Mme Véronique GREUSARD, Mme Chantal RAPIN, Mme Christiane BAR, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, M. Gil SILVESTRI, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jérôme MAZET, M. Stéphane ROUX, Mme Evelyne COLONNA, M. Jean-Michel MORA, M. Alexandre MOUGIN, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Ginette MOSTACHI, M. Joël REYNIER, Mme Isabelle DAVID, M. Guy BLANC, M. François-Olivier CHARTIER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Christophe PIERREL

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s):

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Afin de gérer le Service Public Industriel et Commercial des parcs de stationnement, la Ville de Gap a créé un budget annexe, avec une régie, conformément aux différentes dispositions textuelles en vigueur (voir les articles L2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables en vertu des articles L1412-1 et L1412-2 de ce même C.G.C.T, ainsi que l'article 201 octies, de l'annexe 2 du Code Général des Impôts).

De par ces dispositions textuelles, le budget annexe des parcs de stationnement se retrouvera doté de l'autonomie financière, à compter du 1er janvier 2020, ce qui aura pour conséquence l'individualisation de sa trésorerie, sur un compte au trésor distinct de celui du budget principal.

Compte tenu du retard dans le versement de la subvention régionale, d'un montant de 441 392,50 € relative aux travaux du parking de Bonne et notifiée par arrêté n°2016-02360 du 12 octobre 2016, cela génère un déficit de trésorerie sur le budget annexe des parkings.

Dans ce contexte, il est proposé que le budget général procède à une avance de trésorerie au budget annexe des parkings, de 441 392,50 €.

Cette avance, versée en une seule fois, permettra de couvrir les dépenses à court terme de ce budget annexe, et sera remboursée après encaissement de ladite subvention et au plus tard un an après le versement de l'avance, ce qui permettra de mieux appréhender la situation financière (recettes supplémentaires réalisées, subventions effectivement perçues...) et de minimiser les frais financiers, supportés par ce budget annexe.

Décision:

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1412-1, L1412-2, L2221-1 et suivants, L2224-1 et L2224-2, R2221 et suivants, R2221-70;
- Vu l'article 201 octies de l'annexe 2 du Code Général des Impôts;

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 19 juin 2019, il est proposé :

- Article 1 : que le budget principal verse une avance de trésorerie, de 441.392,50.€, au budget annexe des parkings, jusqu'à la perception de la subvention de la Région, et, au plus tard un an après le versement de l'avance :
- <u>- Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 36
- ABSTENTION(S): 6

Mme Isabelle DAVID, M. François-Olivier CHARTIER, M. Pierre-Yves LOMBARD,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Christophe PIERREL, Mme Vanessa PICARD

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : -5 JUIL 2019

Affiché ou publié le :

-5 JUIL. 2019

l'acte.